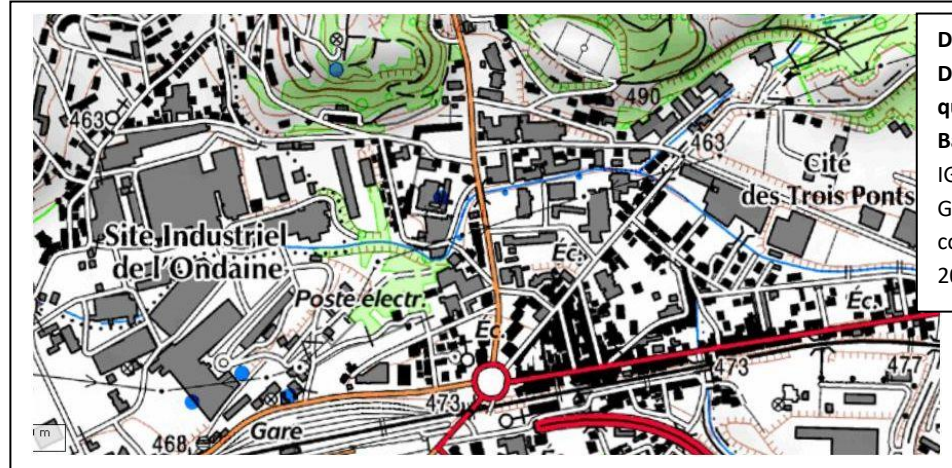
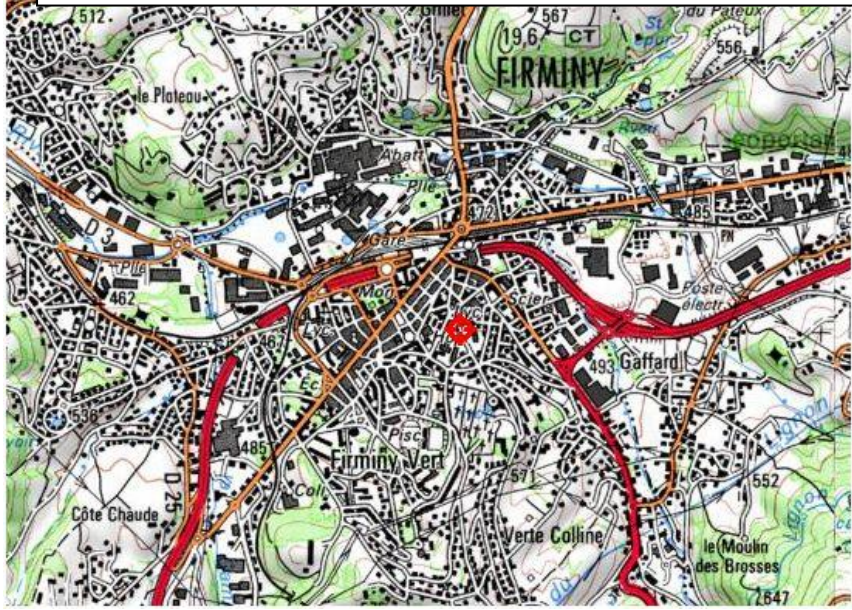


I. Un aménagement choisi dans un territoire proche du lycée : la rénovation du quartier Layat/bas Mas

Quels acteurs aménagent aujourd'hui le quartier de Layat-Bas Mas ? Quels sont les grands enjeux de l'aménagement de ce quartier ? Quels problèmes les acteurs qui le mettent en œuvre cherchent-ils à solutionner ?

Document 1. Carte IGN de Firminy, site Géoportail, consulté le 31 août 2011

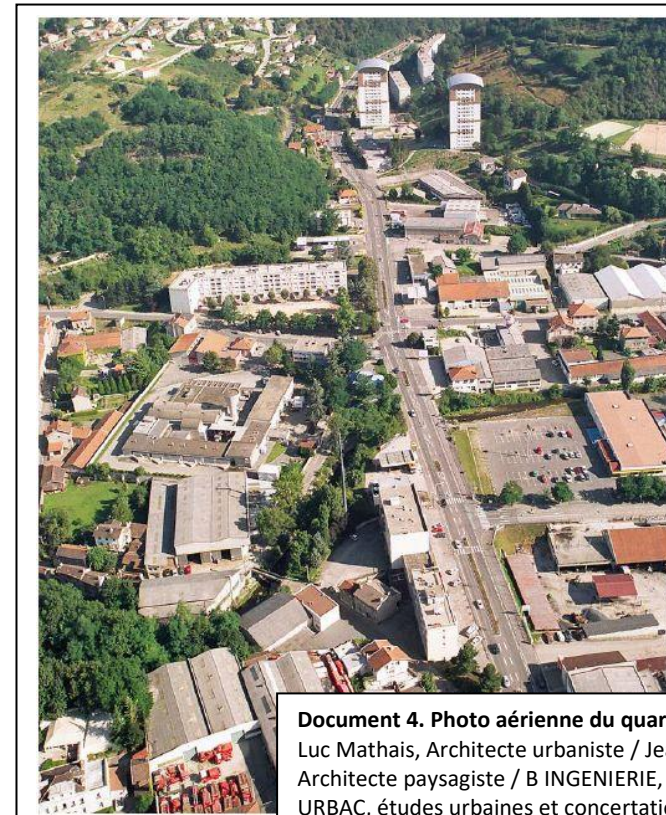


Document 2. Détail sur le quartier de Layat-Bas Mas, carte IGN de Firminy, site Géoportail, consulté le 31 août 2011

Document 3. Présentation du quartier de Layat-Bas Mas

	Quartier de Layat-Bas Mas	Firminy
démographie		
Nombre d'habitants	2 289 habitants (en 2002)	17 975 (en 2006)
Nombre des moins de 20 ans (en%)	24.3	22.3
habitat		
Habitat social sur l'ensemble du quartier	46,1%	
Taux de mobilité	12.6%	10%
Indicateurs de précarité		
Nombre de personnes couvertes par CAF (par rapport à la population totale)	15.7%	
Emploi – Insertion - formation		
Population active	43%	67.7%
Taux de chômage	21.4% (en 2002)	16.2%

Source : Contrat urbain de Cohésion Sociale (CUCS) de Saint-Etienne Métropole, juillet 2007



Document 4. Photo aérienne du quartier de Layat-Bas Mas, Jean-Luc Mathais, Architecte urbaniste / Jean-Michel Verney-Carron, Architecte paysagiste / B INGENIERIE, bureau d'études VRD / URBAC, études urbaines et concertation, décembre 2010

Exercice 1. Le quartier de Layat/Bas Mas

1. Repérer sur la carte le lycée et le quartier de Layat/Bas. Localisez ce quartier. Que pensez de sa localisation par rapport au reste de la commune ? (document 1)
2. Décrivez et les localisez les unités paysagères composant le document 4 (en vous aidant des documents 1 et 2). Présentez les caractéristiques urbaines du quartier de Layat Bas-Mas.
3. Présentez les caractéristiques démographiques, économiques et sociales de ce quartier ainsi que la situation en termes d'habitat. Qu'est-ce qui fait son originalité par rapport au reste de la commune ? (Documents 1 à 4)

Document 5. Le projet de renouvellement urbain du quartier Layat/Bas Mas

La convention "ANRU" pour la commune de Firminy a été signée vendredi 5 décembre. Le projet de renouvellement urbain, estimé à plus de 20,4 millions d'euros, porte sur le quartier Layat / Bas de Mas, situé à la limite entre les villes du Chambon-Feugerolles, d'Unieux et de Roche-La-Molière.

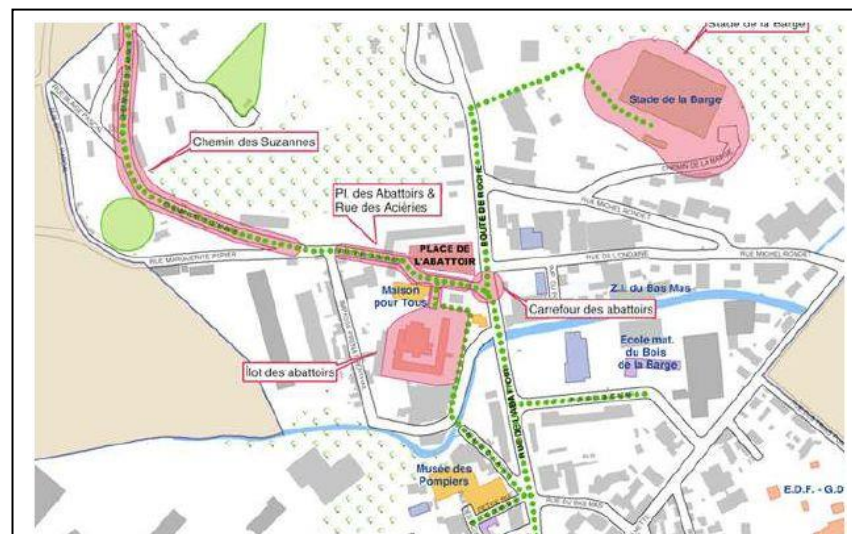
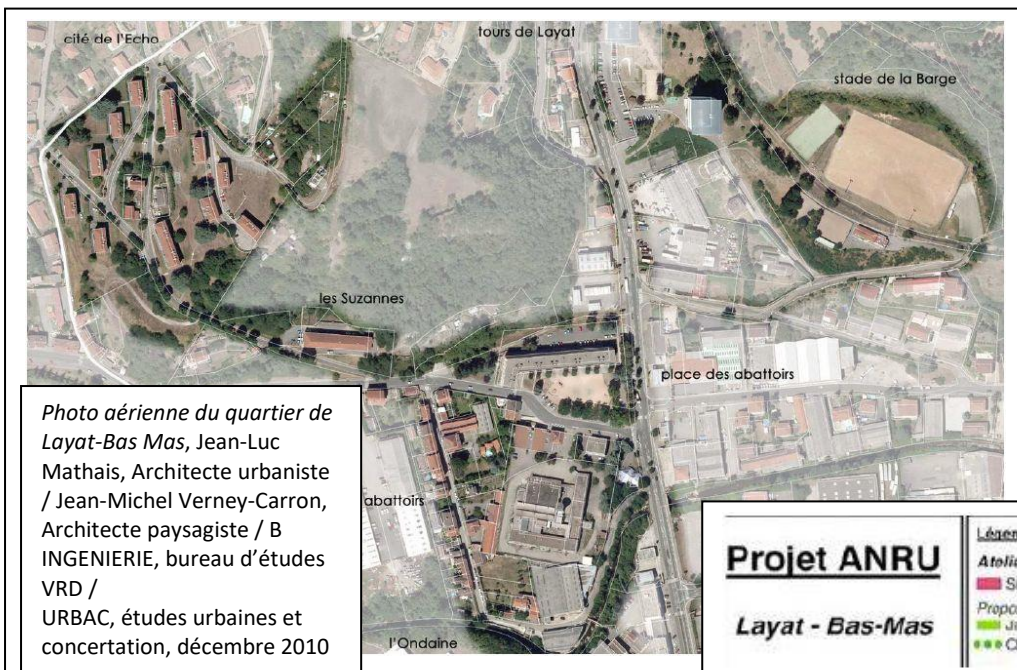
Il a pour objectif de désenclaver le quartier et créer une continuité territoriale; restructurer les espaces (places et jardins familiaux); mettre en valeur les espaces naturels; adapter les différents modes d'habitat aux attentes de la population ; proposer d'autres modes d'habiter permettant d'introduire plus de mixité sociale (locatif social, accession sociale, promotion privée) en répondant aux objectifs du développement durable (HQE, THPE); modifier les différents modes de déplacement. 21 logements seront détruits sur la place des Abattoirs, remplacés par des résidences. Les anciens bâtiments des abattoirs, de l'autre côté de la rue des Acières, seront rasés dans le 2e semestre de l'année 2009 après dépollution par EPORA (1). Le projet prévoit ici, entre 2011 et 2012, la construction de 72 logements OPH et Cité Nouvelle de type PLUS (Prêt locatif à usage social) ou PLUS CD, 7 PLAI (Prêt locatif aidé d'intégration) et 15 PSLA (Prêt social location-accession).

La place des Abattoirs et le carrefour du même nom (entre la rue des Abattoirs et la rue de l'Ondaine) seront réaménagés (2010-2011), de même que les abords de l'Ondaine dans le cadre du contrat de rivière. Le projet sur la cité des Suzannes intègre, à partir de la fin 2009, sa "résidentialisation" et la réhabilitation des logements de l'immeuble. L'ilôt de l'Echo bénéficiera d'une intervention semblable à compter de 2009. Des jardins familiaux et des espaces de proximité, dont la localisation reste à déterminer, verront le jour. Quant au site de La Barge, 10 jardins familiaux y seront créés, le parking sera réaménagé et des vestiaires construits. Dans le courant du premier semestre 2009, le stade lui même fera l'objet d'une étude de rénovation.

1. Etablissement Public de l'Ouest Rhône Alpes

Source : Firminy: le projet de renouvellement urbain du quartier Layat / Bas de Mas, site web Forez Info, décembre 2008

Document 6. Le périmètre concerné par le plan de rénovation urbaine et le projet ANRU



Projet ANRU Layat - Bas-Mas

Légende Atelier Urbain ■ Sites concernés Proposition & prévisions ■ Jardins familiaux ●●● Chemins mode doux		Equipements ■ Equipements principaux ■ Enseignement ■ Culture et loisirs ■ Patrimoine architectural ■ Sport ■ Terrain de sport (extérieur) ■ Secteur commercial	■ Industries ■ Places et parking ■ Zone piétonne, parvis ■ Espaces verts - parcs ■ Zones boisées Cadastré ■ Bâti ■ Réseau hydro.
--	--	---	---

villes 00
Firminy
Service Systèmes d'Informations & Télécommunications - 3Q - 3 Fournet - 2010

Exercice 2. Le projet de rénovation urbaine du quartier de Layat Bas Mas.

1. Présentez le projet de rénovation urbaine que connaît à l'heure à l'heure actuelle ce quartier (périmètre concerné, grandes réalisations envisagées) ? (documents 5 et 6). Répondez en reproduisant et complétant le tableau suivant

Périmètre concerné		
Logements	déplacements	Equipements collectifs

2. Quelles sont les objectifs visés ? Dans quelle logique étudiée en classe de seconde s'inscrit ce projet ? (documents 5 et 6)

Document 7. Les objectifs de l'ANRU

Le Programme National de Rénovation Urbaine (PNRU) institué par la loi du 1er août 2003 pour la ville et la rénovation urbaine prévoit un effort national sans précédent de transformation des quartiers les plus fragiles classés en Zones Urbaines Sensibles (ZUS), effort qui porte sur les logements, équipements publics et aménagements urbains. Sa mise en oeuvre a été confiée à l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU).

L'ANRU approuve des projets globaux qu'elle finance sur des fonds publics et privés. L'Agence apporte son soutien financier aux collectivités locales, aux établissements publics et aux organismes privés ou publics qui conduisent des opérations de rénovation urbaine dans les ZUS et dans les quartiers présentant les mêmes difficultés socio-économiques (article 6 de la loi du 1er août 2003).

A l'horizon 2013, 490 quartiers répartis dans la France entière seront rénovés, améliorant le cadre de vie de près de 4 millions d'habitants.

Site web de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine, consulté le 01 septembre 2011

Document 8. La rénovation urbaine : un tournant pour la politique de la ville

la "loi Borloo" du 1er août 2003 réoriente la politique de la ville : abandonnant la réhabilitation des quartiers, elle mise sur des opérations de restructuration lourdes, fondées sur des démolitions massives suivies de reconstructions diversifiées, pour "casser les ghettos" urbains. Dans ce but, elle lance dans 751 zones urbaines sensibles (ZUS) un programme national de rénovation urbaine sur cinq ans, relayé par des programmes d'action locaux. Quelque 30 milliards de travaux devraient ainsi être réalisés entre 2004 et 2008 pour aménager des espaces publics, créer ou réhabiliter des équipements publics, réorganiser les voiries, rénover le parc de logements publics et privés. Dans le secteur de l'habitat social locatif, 200 000 logements pourraient être détruits, 200 000 construits et autant restructurés.

Le renouvellement de la politique de la ville, site web de la documentation française, dossier clos en 2006

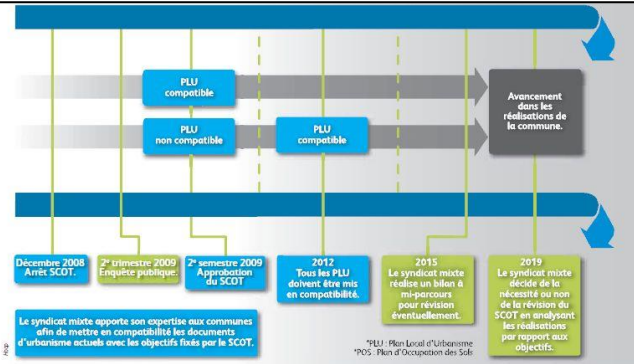
Document 9. Le plan local d'urbanisme de la ville de Firminy

Le plan local d'urbanisme définit notre cadre de vie, celui de nos enfants et de nos petits-enfants. Il traduit le projet global de notre commune en organisant le développement urbain, en agissant sur les déplacements, en restructurant les quartiers tout en préservant le patrimoine et l'environnement. Il définit l'équilibre entre l'habitat et l'activité économique, la qualité de l'offre commerciale, la place réservée à la voiture et aux liaisons douces, le rythme de développement des équipements communaux. Il remplace l'ancien Plan d'Occupation des Sols (POS) et fixe les orientations pour dix à vingt ans. Il s'applique à toutes les parcelles et permet d'autoriser ou non les permis de construire, les déclarations de travaux. (...).

Le quartier du Mas va voir classer en zone naturelle et forestière l'ancien crassier situé au-dessus de la place de l'Abattoir ainsi que les berges de l'Ondaine. Cette protection s'ajoute à celle du bois de la Barge pour assurer au quartier un écrin de verdure. Un emplacement sera réservé le long de l'Echappre pour lutter contre les inondations. L'ensemble des terrains concernés par le dispositif ANRU a été classé zone à dominante d'habitation, afin que les nouvelles constructions et les nouveaux équipements soient en cohérence avec le développement du quartier.

Site web de la ville de Firminy

Document 10. La mise en compatibilité du PLU et du SCOT



Source : *Le SCOT en bref*, SCOT Loire Sud, site web de Saint-Etienne Métropole, novembre 2008

Document 11. Un projet porté par de nombreux acteurs.

Protocole Firminy	Montant des Financements	%
Commune	2 313 540	25%
St-Etienne Métropole	384 623	4%
Conseil Général	247 350	3%
Conseil Régional	1 235 964	13%
Bailleurs	3 220 491	34%
CDC (fonds propres)	41 000	0%
Etat (droit commun)		
Autres		
ANRU	1 999 725	21%
Total participations financières	9 442 693	100%

Source : ANRU, délégation de la Loire, juillet 2011

Document 12. La création de l'atelier urbain

Il s'agit aujourd'hui de passer à la phase opérationnelle. Cette démarche transversale, basée sur la concertation avec les habitants sera largement conditionnée par la prise en compte d'objectifs de qualité environnementale, de développement durable et la définition de modalités de suivi, de contrôle et d'évaluation des projets.

La Ville de FIRMINY souhaite donc créer, selon la volonté des habitants du quartier, un « Atelier Urbain » qui co-construira les projets d'espaces publics et d'aménagement, s'interrogera et sera force de propositions pour les nouveaux usages de déplacements en privilégiant une approche globale des comportements de mobilité concernant tous les modes de déplacement. Il s'agit d'améliorer les conditions de mobilité sur le quartier et les liaisons avec le centre ville et la gare.

« L'Atelier Urbain » sera composé d'habitants, de représentants du conseil de quartier, de représentants des associations du quartier et utilisateurs des équipements municipaux, du centre social municipal, des directrices des pôles techniques municipaux, d'élus de la Ville de Firminy et des partenaires du projet ANRU

Site web de la ville de Firminy



Exercice 3. Un projet porté par de nombreux acteurs.

1. Dans quels cadres juridiques s'inscrit ce projet ? (documents 7 à 10) + fiche vocabulaire
2. Identifier les acteurs impliqués dans ce projet. Distinguez et Classez-les selon leur échelle d'intervention. (Documents 5, 7 à 11) + fiche vocabulaire

	Investisseur public	Investisseur privé
Echelle nationale		
Echelle régionale et départementale		
Echelle locale		

3. Quelle place occupent les habitants du quartier ? (document 12)
4. Quel bilan peut-on faire aujourd'hui ? (document 13 : article déposé sur le site lecafuron.fr)

Bilan.

A partir du travail réalisé, vous effectuerez un schéma de synthèse qui présente le projet de rénovation urbaine du quartier de Layat-Bas Mas et ses enjeux.